



RAPPORT PROVISOIRE SUR L'OPERATION D'INSCRIPTION DES ELECTEURS

Le présent rapport couvre les trois premières semaines de l'opération d'inscription des électeurs (du 23 juin au 14 juillet 2014)

Réseau Observateurs (Mourakiboun), projet en partenariat avec Heinrich Böll Stiftung, Afrique du Nord, Tunis

L'observation des inscriptions des électeurs par le réseau Mourakiboun a commencé le 23 juin 2014, date de démarrage des inscriptions, et se poursuivra jusqu'à la fin de cette phase. Un groupe de formateurs a été mis en place dans toutes les circonscriptions électorales et deux modèles de questionnaires pour collecter les données sur la progression de l'opération d'inscription ont été préparés. De même, ces groupes d'observateurs ont bénéficié d'une formation portant sur le mécanisme d'inscription, son observation et la rédaction des rapports tout en se conformant aux formulaires relatifs à l'observation de l'opération d'inscription et à l'entretien avec un demandeur d'inscription ayant effectué cette opération.

En effet, le réseau Mourakiboun a élaboré trois rapports se rapportant aux trois premiers jours, et ce dans le but de fournir une première évaluation de l'opération d'inscriptions ainsi que des recommandations visant à améliorer cette opération. L'ISIE a répondu positivement à un certain nombre de ces recommandations. Mourakiboun va œuvrer à ce que les autres recommandations soient concrétisées.

Au cours de la période couvrant le présent rapport, soit du 23 juin au 14 juillet 2014, l'activité du réseau Mourakiboun s'est centralisée sur l'observation de (71%) des bureaux d'inscription fixes ; et ce, en plaçant un groupe d'observateurs composé de (249) observateurs et observatrices ayant collecté (809) questionnaires dans (170) délégations couvrant toutes les circonscriptions électorales dans le pays.

Résultats de l'observation de l'opération d'inscription des électeurs :

1 – Liste des bureaux d'inscription des électeurs : Le réseau a relevé certaines imperfections au niveau de la transparence de la propagation, de l'ouverture, de la fermeture ou du remplacement des bureaux d'inscription, listés officiellement au début de l'opération d'inscription, ce qui constitue une



infraction aux normes internationales relatives à la transparence des élections et en vertu desquels l'instance chargée de l'organisation des élections doit annoncer clairement les lieux d'inscription des électeurs, et notamment tout changement pouvant survenir sur ces centres concernant leur localisation ou le nombre et les heures de travail.

2 – Panneaux d'orientation vers les centres d'inscription :

Une amélioration a été constatée, par le réseau Mourakiboun, dans l'action de l'ISIE à propos des panneaux d'orientation vers les bureaux d'inscription, les panneaux contenant des informations sur l'opération d'inscription ainsi que les diverses informations incitant le citoyen à participer à cette opération. Et ce, contrairement à la première période d'inscription, durant laquelle il y avait un manque flagrant des panneaux d'orientation indiquant les procédures et la méthode d'inscription et l'emplacement des centres.

3 – Equipement des centres d'inscription :

Une amélioration a été constatée par le réseau Mourakiboun dans les centres d'inscription des électeurs concernant les éléments de base relatifs à l'opération ainsi que la connexion internet. Toutefois, certains centres ne sont pas adaptés aux personnes handicapées ou ayant des besoins spécifiques ainsi qu'aux sujets âgés. Ce qui est contraire aux normes internationales des élections égalitaires et aux droits de tous à avoir un accès facile aux bureaux de vote et à jouir de leur droit Constitutionnel.

4 – Agents d'inscription :

Les observateurs du réseau Mourakiboun remarquent jusqu'à présent plusieurs cas dans lesquels les agents chargés de l'inscription font preuve d'un manque de formation et rencontrent des difficultés à répondre aux interrogations des citoyens surtout en ce qui concerne l'inscription d'une tierce personne, et ce malgré la clarté des procédures à ce sujet.

5 – Procédure d'inscription :

Le réseau Mourakiboun a apprécié le fait que l'ISIE a arrêté le changement des bureaux de vote effectué à travers les téléphones portables personnels des agents d'inscription, et qui figure parmi les recommandations du réseau, et ce en raison des erreurs qui peuvent être commises. Toutefois le réseau Mourakiboun a remarqué que l'ISIE n'a pas respecté ses engagements en ce qui concerne la



mise à jour du système d'inscription par téléphone portable (USSD), et qui vise à permettre aux agents de vérifier la conformité des données insérées dans la base de données avec celles figurant sur la carte d'identité. L'usage continu du téléphone portable, par les agents d'inscription dans les centres d'inscriptions fixes, a été remarqué, au lieu de l'usage du système d'élection, ce qui constitue une infraction des procédures électorales, et qui nécessite la conformité des renseignements relatifs à chaque citoyen, figurant sur sa carte d'identité, avec les données insérées dans la base de données. Par ailleurs, le réseau Mourakiboun, a remarqué aussi que certains agents ne délivrent pas des reçus d'inscription sauf si le citoyen le demande. Et ce, contrairement aux stipulations du manuel de l'opération d'inscription délivré par l'ISIE. En ce qui concerne le Badge, les observateurs du réseau ont remarqué que certains agents ne portent pas de badges.

6 – Une rupture dans le système d'inscription USSD et dans le site électronique de l'ISIE du 09 jusqu'au 10 juillet matin a été remarquée résultant d'une opération de piratage ; ce qui a aboutie à la rupture de l'inscription à l'intérieur et à l'extérieure du territoire tunisien, à l'exception des centres d'inscription fixes.

7 – Le site électronique de l'ISIE et le centre d'appel (1814) :

Pour le site électronique et le centre d'appels 1814, Mourakiboun, a bien apprécié leur mise en place. Le nouveau site contient de nombreuses données concernant l'opération électorale, ce qui améliore la transparence des élections. L'augmentation du nombre d'heures de travail au sein du centre d'appels a été, également, bien appréciée par Mourakiboun. Toutefois, les informations fournies par les centres et les sites électroniques n'ont pas été mises à jour et l'accès au centre d'appels devrait être sans contrepartie.

8 – Transparence de L'Instance Supérieure Indépendante des Elections :

L'ISIE souffre encore d'une profonde insuffisance en matière de transparence et notamment en ce qui concerne la diffusion des informations relatives à l'opération d'inscription, les résultats journaliers d'inscription, les statistiques selon les régions, le nombre des inscrits, les centres d'inscriptions, le nombre

des fonctionnaires et particulièrement les zones d'activité des agents travaillant dans les bureaux d'inscriptions mobiles.

9 – les recommandations :

En vertu de l'analyse initiale des résultats d'observation de l'opération d'inscription effectuée au cours de la période couverte par le présent rapport, et allant du 23 juin au 14 juillet 2014, plusieurs recommandations ont été formulées par le réseau Mourakiboun, à savoir :

- 1- La publication d'une liste définitive des centres d'inscription, avec leur adresse et horaires de travail officielle précise.
- 2- La fixation et la distribution d'une liste avec les codes des centres d'élection dans les établissements publics pour faciliter au citoyen d'accéder à l'information.
- 3- Pour les bureaux mobiles d'inscription, un plan clair des endroits où ils vont se rendre doit être établi.
- 4- Des solutions rapides et efficaces doivent être trouvées pour permettre aux handicapés, personnes aux besoins spécifiques et personnes âgées d'accéder aux centres d'inscription.
- 5- Obliger les agents d'inscription à respecter toutes les procédures et les décisions rendues par l'ISIE, à savoir l'utilisation du système électoral au lieu du téléphone portable dans les centres d'inscriptions fixes, ce qui permettra à l'agent de vérifier la conformité des données insérées dans la base de données avec les renseignements figurant sur la carte d'identité nationale du citoyen ou sur son passeport.
- 6- L'ISIE doit assumer son engagement à actualiser le système d'inscription par téléphone portable (USSD) pour permettre aux agents de vérifier la conformité des informations contenues dans la base des données avec celles de sa carte d'identité nationale.
- 7- Le site ainsi que le centre d'appels doivent être mis à jour et actualisés, en fonction des changements opérés au cours des journées précédentes, y compris l'horaire du travail et la gratuité des centres d'appels.
- 8- Les campagnes de sensibilisation des citoyens à l'inscription doivent être augmentées en vue de diffuser l'information à toutes les catégories de la société tunisienne et d'augmenter le nombre des citoyens enregistrés au



cours de l'opération d'inscription des électeurs et afin de couvrir le plus grand nombre possible de citoyens habilités à voter.

- 9- Trouver les solutions nécessaires relatives à la sécurité informatique pour éviter les interruptions dans le système d'inscription ainsi que dans le site officiel de l'ISIE.
- 10- Effectuer des opérations de contrôle du système pour vérifier son intégrité et son recours aux exigences de la sécurité informatique afin d'éviter le piratage.
- 11- Par ailleurs, l'ISIE est appelée à respecter son engagement et à appliquer les normes internationales relatives à la transparence des élections, à travers la publication quotidienne des rapports des statistiques détaillés sur les résultats de l'opération d'inscription, et ce pour faciliter le contrôle des résultats par les autorités compétentes chargées de l'observations des élections.